

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **le jeudi 7 mars 2024 à 18h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Plan d'aménagement général(PAG) – Prise de position du conseil communal par rapport aux réclamations reçues par le Ministère des Affaires intérieures conformément à l'article 17 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
3. Droit de préemption pour la parcelle 1024/5455 – Confirmation de la décision prise par le collège des bourgmestre et échevins
4. Acte notarié n°7305 du 8 février 2024 – Approbation
5. Acte notarié n°12763 du 5 janvier 2024 – Approbation
6. Acte notarié n°12707 du 28 décembre 2023 – Approbation
7. Attribution du congé politique supplémentaire conformément au règlement grand-ducal du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux - Modification
8. Plusieurs (7) contrats de concession – Approbation
9. Avenant à la convention de mise à disposition d'un immeuble communal, sis 9, rue de Trèves à L-2632 Findel avec la Croix-Rouge luxembourgeoise - Approbation
10. Fixation du prix d'entrée pour le spectacle « David Goldrake – The International Man of Mystery » en date du 4 mai 2024
11. Dons 2024/1 – Festival Celte « Béaltaine 2024 » à Schuttrange et Festival international de la Bande Dessinée à Contern - Approbation
12. Plusieurs décomptes du budget extraordinaire - Approbation
13. Création d'un poste d'insertion pour chômeur de longue durée à tâche complète dans la carrière C de la convention collective des salariés à tâche manuelle de la commune de Sandweiler
14. Questions des conseillers communaux

Séance non publique

15. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service administratif « Administration, facturation et ressources humaines » de la commune de Sandweiler

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

**Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre ff.,**



Le secrétaire communal,

